

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 mars 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 DASES 74 G Subvention (100.000 euros) et convention avec l'Association de Prévention du Site de la Villette (19e) pour ses actions d'animation, de prévention et d'accompagnement vers l'emploi en direction de la jeunesse.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2018 par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, propose de signer un avenant avec l'Association de Prévention du Site de la Villette, 211 avenue Jean Jaurès (19e) et fixe le montant de la subvention du Département de Paris à 100.000 euros, au titre de l'exercice 2018, pour le fonctionnement de ses actions d'animation, de prévention et d'accompagnement vers l'emploi en direction de la jeunesse menées à Paris ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROSSEL, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer un avenant à la convention signée le 05 avril 2017, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'Association de Prévention du Site de la Villette, 211 rue Jean-Jaurès (19e).

Article 2 : Conformément à l'avenant mentionné à l'article 1, la subvention du Département de Paris, à l'Association de Prévention du Site de la Villette, au titre de l'année 2018, est fixée à 100 000 euros. (numéro simpa : 12425, dossier n° 2018_03133).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6526, rubrique 428, sous-rubrique 4281, destination 42800040 du budget de fonctionnement du Département de l'année 2018 et des années suivantes sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO